

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **15**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **15**

du **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du Lundi 09 décembre 2013
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Membres présents. :

M. les Adjoins : Jean-Sébastien SCHELL - Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – MULLER Julien
Rémy KAISER – KREMPP Nilangela - Gérard DIOM – Christian
FRIEDRICH - Michel REMINIAC - Jean-Luc JULIEN.

Membres absents excusés:

M. Jean-Luc CHAVANNE, Adjoint, procuration donnée à M. Jean-Louis WIETRICH, Maire,
Mme Virginie GASSLER, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,
Mme Cathie KRUST, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint,

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Mme Nilangela KREMPP,
Secrétaire de Séance,

Point 1 : Approbation du compte - rendu du Conseil Municipal
N° 147/13. du 30 septembre 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
30 septembre 2013.

Point 2 : Rapport annuel 2012 du SICTOMME Molsheim-Mutzig
N° 148/13.

Le Conseil Municipal,

VU le rapport d'activité annuel 2012 du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le
Traitement des Ordures de Molsheim Mutzig et Environs dit SICTOMME,

VU la lettre en date du 27 septembre 2013 de M. le Président dudit SICTOMME,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE

- 1 - **d'approuver** le rapport d'activité annuel 2012 du Syndicat Intercommunal pour la
Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim Mutzig et Environs dit
SICTOMME,
- 2 - **de transmettre** la présente délibération à
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Monsieur le Président du SICTOMME

Point 3 : Gestion 2013**N° 149-A/13. Emprunt relais****Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 2 juillet 2012 approuvant l'opération d'aménagement de la rue de Rosenwiller,

OUIË l'exposé de M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint chargé des finances locales précisant au Conseil Municipal qu'il y a lieu de contracter un emprunt relais permettant d'équilibrer l'opération en recette en attendant la vente de terrains communaux à usage habitat, les subventions DETR et départementale, le FCTVA qui sera seulement perçu fin 2015,

VU l'offre de la Caisse d'Epargne d'Alsace en date du 2 décembre 2013 proposant un prêt relais de 570.000,00 € à des conditions avantageuses,

Après en avoir délibéré**et voté par****14 Voix POUR et****1 Voix Contre****DECIDE**

1° - de souscrire un emprunt relais de 570.000,00 € permettant d'équilibrer l'opération « Aménagement de la rue de Rosenwiller » et autres petits investissements aux conditions suivantes :

- ✓ Durée : 2 ans
- ✓ Montant : 570.000,00 €
- ✓ Taux fixe : 2.19 %
- ✓ Versement des fonds : unique ou par tranches successives au fur et à mesure des besoins en trésorerie. Les versements de fonds pouvant donner lieu au paiement d'intérêts intercalaires,
- ✓ Paiement des intérêts : trimestriellement (les intérêts sont calculés au prorata sur le montant des fonds réellement utilisés,
- ✓ Calcul des intérêts : 360 jours/360 jours,
- ✓ Remboursement du capital : In fine ou au fur et à mesure des rentrées de recette sans aucune pénalité.
- ✓ Commissions et frais : 855,00 €

2° - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoint à signer le nouveau contrat d'ouverture de crédit avec l'établissement bancaire retenu

3 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjoint à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de l'établissement bancaire retenu,

4 - de transmettre la présente à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig
- ✓ M. le Directeur de l'établissement bancaire

N° 149-B/13. Subvention exceptionnelle classes transplantées : Ecoles Élémentaires des Tilleuls et de la Monnaie**Le Conseil Municipal,**

VU les demandes des directeurs d'écoles élémentaires de Molsheim comme suit :

- ✓ du 4 octobre 2013 – Ecole Élémentaire de la Monnaie
 - ✓ du 19 novembre 2013 – Ecole Élémentaire des Tilleuls,
- tendant à obtenir une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de leurs classes qui participeront à une classe de découverte (deux enfants de Gresswiller sont concernés)

Après en avoir délibéré**et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - de ne plus allouer de subvention pour des classes de découvertes, classes transplantées, voyages scolaires organisés par des Etablissements scolaires élémentaires extérieurs.
- 2° - de notifier la présente aux directeurs d'écoles élémentaires des Tilleuls et de la Monnaie de Molsheim.

N° 149-C/13. Subvention annuelle aux Producteurs de Fruits de Gresswiller**Le Conseil Municipal,**

VU la demande en date du 18 novembre 2013 de l'Association des Producteurs de Fruits de Gresswiller tendant à obtenir une subvention annuelle de 1.000,00 € pour la création d'un verger école,

Après en avoir délibéré

et voté par

14 Voix POUR et

1 Voix ABSTENTION

DECIDE

- 1° - d'allouer une subvention annuelle de 1.000,00 € à l'Association des Producteurs de Fruits de Gresswiller pour la création d'un verger-école,
- 2° - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 3° - de notifier la présente à :
 - M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim
 - Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 149-D/13. Travaux en régie**Le Conseil Municipal,**

OUÏE l'exposé de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal que la Commune a réalisé divers travaux de régie en cours d'année et notamment :

| | |
|---|-------------------|
| ✓ Travaux pour bâtiment « Mairie » (Archives, Chauffage, etc...) | 3.538,54 € |
| ✓ Travaux d'électricité pour bâtiment « Groupe scolaire » | 1.069,27 € |
| ✓ Travaux autres : restauration de l'ancienne horloge, | 2.774,61 € |
| ✓ Travaux de voirie : espaces publics autour de la mairie | 900,65 € |
| ✓ Travaux éclairage public : illuminations de Noël | <u>750,64 €</u> |
| Soit un total de | 9.033,71 € |

comprenant également le travail des agents communaux pour une valeur de 2.106,48 € qui valorisent d'autant certains éléments du patrimoine communal,

Après en avoir délibéré

et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1°- **d'accepter les travaux en régie pour un montant total 9.033,71 €** selon tableau qui sera annexé à la présente et de procéder aux écritures d'ordre comme suit :

I - Section de Fonctionnement - Recettes :

C/722 – Travaux de régie 9.033,71 €

II – Section d'Investissement – Dépenses :

9.033,71 €

| | |
|---------------------------|-----------------|
| C/21311 – Mairie | 3.538,54 € |
| C/21312 – Groupe scolaire | 1.069,27 € |
| C/21318 – Autres bâtiment | 2.774,61 € |
| C/2151 - Voirie | 900,65 € |
| C/2152 - Eclairage public | <u>750,64 €</u> |

- 2° - **de charger** M. le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat et le titre y afférent en y annexant la présente.
- 3 - **de transmettre** la présente délibération à :
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Madame la Trésorière de Mutzig.

N° 149-E1/13. Décision modificative

CONSIDERANT que la Commune de GRESSWILLER est soumise au prélèvement FPIC (Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales) pour l'année 2013,

OUÏE l'exposé de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place les crédits nécessaires au paiement de ce FPIC par le biais d'une décision modificative,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité
DECIDE**

- 1°- **de voter les crédits complémentaires suivants :**

En dépenses de fonctionnement :

C/73925 : FPIC 5.600,00 €

En recettes de fonctionnement

C/73611 Contributions directes 5.600,00 €

- 2° - **de charger** M. le Maire ou l'un des Adjoint-Délégués à émettre le mandat correspondant en annexant la présente.
- 3 - **de transmettre** la présente délibération à :
- Monsieur le Sous - Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Madame la Trésorière de Mutzig.

N° 149-E2 /13. Décision modificative

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 8 avril 2013 n° 134-B/13 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013

OUÏE l'exposé conjoint de M. le Maire, Jean-Louis WIETRICH et de Monsieur l'Adjoint Jean-Sébastien SCHELL, précisant à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il convient d'abonder certains comptes permettant de payer encore des factures pour l'exercice 2013,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité
DECIDE**

- 1°- **de voter les crédits complémentaires suivants pour pouvoir payer les salaires et différentes factures au titre de la gestion 2013**

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 12 Charges de personnel

C/64111: Charges de personnel + 3.500,00 €

C/022 : Dépenses imprévues - 3.500,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante +13.000,00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement - 13.000,00 €

En dépenses d'investissement :

| | |
|---|---------------|
| Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement | - 13.000,00 € |
| C/1641 – Emprunt | + 13.000,00 € |

- 2- **de transmettre** la présente délibération à :
- Monsieur le Sous - Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Madame la Trésorière de Mutzig.

N° 149-F1 /13. Poteau d'incendie :**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 26 juin 2013 n° 136-C/13 portant prise en charge d'une facture concernant la participation aux frais de remplacement d'un poteau d'incendie dans la rue de Rosenwiller d'un montant de 1.913,60 € - facture ayant fait l'objet d'un titre de recette n° 101/8 due à l'encontre de la Commune de Gresswiller impayée à ce jour,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1°- **de procéder au paiement** de cette contribution due à la Communauté de Communes de Molsheim et Mutzig tout en ne s'opposant pas à la prescription de la dépense lors du mandatement
- 2°- **de reconnaître** qu'il n'y a pas eu d'interruption de prescription, étant donné les relances faites dans le temps, la dépense n'étant par conséquent pas échue par déchéance quadriennale,
- 3°- **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 4°- **de notifier** la présente à :
 - M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim
 - Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 149-F2 /13. Facture pour étude préalable d'un giratoire:**Le Conseil Municipal,**

VU le titre de perception n° 023 075 067 230603 2009 concernant l'étude préalable pour l'aménagement d'un giratoire au lieu-dit « Regenlach » d'un montant de 2.717,50 €, titre non payé à ce jour,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1°- **de procéder au paiement** de cette contribution due à la Direction Départementale de l'Équipement par la Trésorerie Générale du Bas-Rhin tout en n'opposant pas à la prescription de la dépense lors du mandatement
- 2°- **de reconnaître** qu'il n'y a pas eu d'interruption de prescription, étant donné les relances faites dans le temps, la dépense n'étant par conséquent échue par déchéance quadriennale,
- 3°- **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 4°- **de notifier** la présente à :
 - M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim
 - Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 149-G /13. Vente de terrain : rue de Rosenwiller**Le Conseil Municipal,**

- VU** sa délibération du 2 juillet 2012 n°1154/12 arrêtant le plan de financement de l'aménagement définitif de la rue de Rosenwiller en mettant notamment en vente une partie du terrain communal de la pointe de la rue de Rosenwiller (environ 10 à 12 ares),
- VU** sa délibération du 26 juin 2013 n°136-B/13 décidant la vente de terrains communaux en précisant le prix de l'are du terrain et certaines modalités,
- VU** la demande de M. ABRAHAM Benoît en date du 3 décembre 2013 tendant à acquérir un titre de construction à usage habitat de 5 ares au prix de 24.000,00 €/l'are dans la rue de Rosenwiller à détacher du terrain communal cadastré comme suit :

Commune de GRESSWILLER -

Section 3

Parcelle n° 237

Superficie de 23,58 ares

demande accompagnée d'une attestation de la banque CCM Obernai – Ottrott précisant avoir donné un accord de principe à M. Benoît ABRAHAM quant à la faisabilité de son projet achat et construction

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1°- **d'établir un compromis de vente** avec M. Benoît ABRAHAM précisant les modalités de cession – durée de validité jusqu'au 15 mars 2014
- 2°- **de transmettre la présente à M. Benoît ABRAHAM**

Point 4 : Personnel : création de poste :
N° 150/13.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de recruter temporairement un adjoint administratif territorial de 2ème classe non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1 - **de créer temporairement** un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 h 00 pendant une durée d'un an avec effet immédiat aux conditions suivantes :
 1. L'intéressé (e) devra avoir le niveau du baccalauréat (si possible tertiaire).
 2. L'intéressé (e) sera rémunérée au 6^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 2 - **d'en informer** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin de la vacance de cet emploi
- 3 - **de transmettre la présente à :**
 - Monsieur le Sous - Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Madame la Trésorière de Mutzig.
 - Monsieur le Président du CDG 67 à Lingolsheim

Point 5 : Rue des Frênes : cession de voirie à la Commune :
N° 151/13.

Le Conseil Municipal,

- OUIË** l'exposé de Monsieur le Maire selon lequel par arrêté du 29 septembre 2006 il a été délivré l'autorisation de lotir n° LT 067.168.06.R0001 à M. GOEPP Maurice un ensemble de terrain de 32,87 ares permettant la création de 5 lots à bâtir à usage habitation et une desserte, au droit de la rue de Rosenwiller 67190 – GRESSWILLER sur la parcelle 654/172. Les travaux de viabilités sont entièrement terminés, la desserte a reçu la dénomination d'Impasse des Frênes, La totalité des prestations du programme des travaux du lotissement sont réalisés et que cette voie nouvelle comportant l'ensemble des viabilités (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone, réseau câblé, éclairage public,) devrait être affectée au domaine public commun
- VU** sa délibération du 7 décembre 2009 n° 53/09 portant dénomination de la desserte au droit du lotissement LT 067.168.06.R0001,
- VU** la demande conjointe du 27 novembre 2011 de M. GOEPP Maurice, maitre d'ouvrage et de l'Agence TOPOS Aménagement Alsace demandant la rétrocession de l'assise foncière de l'Impasse des Frênes à la Commune de GRESSWILLER
- VU** le procès-verbal d'arpentage n° 348G établi le 22 novembre 2007 par le cabinet Claude ANDRES, géomètre-expert à Obernai ainsi que l'ensemble des plans de recollements des divers réseaux,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - **d'accepter** la cession à l'euro les parcelles appartenant actuellement à M. GOEPP Maurice comme suit :
- Commune de Gresswiller -**
- ✓ Section 3, parcelle n° 684/172 de 5,77 ares formant l'actuelle desserte de l'Impasse des Frênes,
 - ✓ Section 3, parcelle n° 686/172 de 0,71 ares de voies ou espaces publics le long de la rue de Rosenwiller devant tomber dans le domaine public pour ses voies et espaces publics.
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjoints à signer l'acte de cession restant à intervenir - les frais relatifs à cette opération sont à la charge de la Commune de GRESSWILLER
- 3° - **de transmettre la présente pour attribution à :**
- ✓ M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. GOEPP Maurice à KRAUTERGERSCHEIM, maître d'ouvrage,
 - ✓ M. le Directeur de l'Agence TOPOS Aménagement Alsace à Bernardswiller

Pour extrait conforme



Le Maire,

Jean-Louis WIETRICH

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 9 décembre 2013**Point 6 : Divers****Fêtes des personnes âgées :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fête de Noël des personnes âgées se déroulera le samedi 14 décembre 2013 à la salle des fêtes rue Curie. La préparation de la salle sera faite le vendredi soir 13 décembre 2013 à partir de 19 h 00.

Chasse :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le renouvellement des baux de chasse auront lieu en 2015. La procédure concernant cette opération commencera en juillet 2014. Les représentants de la Société de Chasse de Gresswiller ont déjà souhaité reprendre le lot unique de la chasse de Gresswiller. Remarques : il n'y a pas assez de balisage pendant les battues.

Horloge de l'Eglise :

Le permis de construire n° n° 067.168.13.R0031 pour la construction devant abriter l'horloge UNGERER a été signé le 3 décembre 2013. Il y aura également nécessité de déplacer le coffret gaz desservant la salle du Temps Libre (frais qui pourront être pris en charge par Gaz de Strasbourg sous forme de mécénat). La démolition d'une partie du mur d'enceinte du presbytère aura lieu au cours du premier trimestre 2014.

Impasse du Mühlmatten :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient prochainement de réaliser un revêtement approprié à l'Impasse du Mühlmatten (macadam ou autres).

Contrat territorial :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre du contrat de territoire signé avec le Conseil Général il a été projeté la réfection de la toiture de l'Eglise Catholique Saint-Martin.

Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal les rythmes scolaires qui seront appliqués lors de la prochaine rentrée scolaire et qui ont été communiqués à l'Inspecteur de l'Education National à Molsheim comme suit :

- ✓ Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
 - ✓ le matin de 8 h 00 à 11 h 30
 - ✓ l'après-midi de 13 h 30 à 15 h 15
- ✓ Mercredi, uniquement le matin de 9 h 00 à 12 h 00

Ces rythmes scolaires ont été mis en place en concertation avec l'ensemble du personnel enseignant des écoles maternelle et élémentaire .

Matériels et mobiliers scolaires :

Monsieur Pierre THIELEN, Adjoint au Maire précise les demandes de matériel pour le scolaire et le périscolaire – demandes de tables, chaises, armoires pour l'intérieur de groupe scolaire, tables et bancs champêtres pour l'extérieur. Il informe également l'assemblée qu'il a mis une option d'achat sur le mobilier mis en vente par la mairie de Kolbsheim.

Fin de séance à 22 h 30 suivi d'un pot de fin d'année